

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

03 avril 2023

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 9

Pouvoir : 0

Votants : 9

N° 1518/2023

Objet :

**AFFECTATION DU
RESULTAT**

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 051-215101395-20230419-1518-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Étaient absents et excusés : Monsieur MAILLARD Dany et Madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Les Conseillers Municipaux, après avoir approuvé le 19 avril 2023 le Compte Administratif 2022, qui présente :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **36 598.63 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **263 236.45 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :
2 789.29 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :
103 107.30 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **45 000 €**

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

84 387.92 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **84 387.92 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **281 955.83 €**

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 21 avril 2023.

Le Maire,

J. ROUSSINET

